

**CHST CT du 21 mars 2019****Point II . 2a****Proposition de rapprochement d'unités comptables au sein
du service facturier Vile de Paris / DRFiP 75****I. Rappel du contexte**

Dans le cadre de leurs relations partenariales, la Ville de Paris et la DRFiP 75 ont souhaité moderniser l'organisation de la chaîne de la dépense en créant, le 1^{er} septembre 2017, un service facturier (SFACT) issu de la fusion des 3 centres de service partagés (CSP) « liquidation » de la Ville de Paris et du service Dépense de la DRFiP 75.

Tirant les enseignements d'une année de fonctionnement, et les résultats probants d'une expérimentation depuis septembre 2018, il est proposé de regrouper des unités comptables et de renforcer leur encadrement afin d'assurer un pilotage plus réactif, d'homogénéiser les pratiques et d'assurer une montée en compétences des gestionnaires et des responsables plus solide.

Ce rapprochement de certaines unités comptables permettra le rééquilibrage des portefeuilles et le lissage de la charge de travail pour assurer des conditions de travail optimales pour les agents.

II. Résultats probants de l'expérimentation d'une nouvelle organisation des unités comptables**Pôle 1**

Les liquidations des factures des unités 10 (DASES) et 11 (DFPE) sont de même nature :

Lissage de la charge de travail (complémentarité des saisonnalités DFPE et DASES)

Amélioration du délai de paiement (DASES: DGP - 1 j, %DGP < 30j : +3 pts)

Bonnes pratiques adoptées par la DASES

Pôle 2

Le portefeuille de la DCPA a été concentré sur les unités 4 et 5, sous un même encadrement

Lissage de la charge de travail (complémentarité des saisonnalités des différents CFi)

Homogénéisation des méthodes de travail

Amélioration du délai de paiement (DGP - 5 jours, < délai réglementaire)

Pôle 3

Les liquidations des factures des unités 7 (DASCO) et 8 (Mairies) sont de même nature :

Lissage de la charge de travail (complémentarité des saisonnalités DASCO et MA)

Homogénéisation des méthodes de travail

Stabilisation des délais de paiement

Outre ses bons résultats, cette expérimentation a donné satisfaction aux agents et aux DO.

III. Mouvements de bureaux

Pour tenir compte du rapprochement des unités, l'implantation des bureaux sera réorganisée afin de suivre la modification de cette organisation administrative et de faciliter les échanges. Aucun impact négatif sur les conditions de travail des agents de ces unités n'est à prévoir. Un suivi régulier de ces évolutions organisationnelles sera mis en place.

Ce point est soumis pour avis au Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail technique.